14e ANNEE — N° 690 PARAIT LE SAMEDI 21 Mai 1898

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ

SCRUTIN DE BALLOTTAGE
du 22 MAI 1898

Candidat du Congrès
FELIX BONTOUX
RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE
Conseiller Général
ANCIEN DÉPUTÉ

POUR LA RÉPUBLIQUE !

AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Le scrutin du dimanche 8 mai n'a donné aucun résultat. C'était prévu. Dans cette première consultation du suffrage universel, comme dans une partie de cartes, où tous les partenaires prétendent au gain, il y a toujours maldonne.

Monsieur Bontoux est arrivé bon premier avec plus de deux cents voix de majorité sur MM. d'Hugues et Robert, (celui-ci arrivé troisième).

La logique électorale, la discipline républicaine exigeaient que le Docteur Robert mis en minorité par son concurrent, se retira de la lutte ; dans tous les collèges électoraux, parmi les vrais républicains, cela se passe ainsi ; mais allez donc parler de logique et de discipline au docteur Robert... c'est du temps et des arguments perdus.

Le contraire de ce qui aurait du arriver s'est produit. M. d'Hugues arrivé second au scrutin du 8 mai s'est loyalement désisté en voyant le troisième rester sur les rangs.

En effet, le lundi à la première heure, bien avant que le désistement de M. d'Hugues fut connu, le docteur Robert, dans le style ampoulé qui lui est familier, remerciait ses électeurs par affiche et s'attribuait une majorité purement imaginaire.

Il est vrai que quelques heures après, le sieur Martinet, son remorqueur en ce moment, lui offrait les 400 et quelques voix qui se sont égarées sur le nom de ce grotesque et bruyant *parigot*.

Depuis c'est à une véritable chasse aux électeurs que ces deux compères se livrent, dans l'arrondissement. Robert et Martinet, Martinet et Robert, on ne voit que ça dans les chroniques électorales du *Petit Provençal*. Avec l'aplomb qui caractérise les barnums politiques genre Martinet, le succès du candidat SOCIALISTE Robert est annoncé *urbi et orbi* en prose dithyrambique.

Il faudra peut-être en rabattre !

Quoi qu'il en soit, M. Bontoux a obtenu la majorité des voix dans l'arrondissement. Le suffrage universel lui continuera sa confiance et le vengera de toutes les injures, de toutes les calomnies que ses peu srupuleux adversaires ont accumulées contre lui.

Electeurs, en fidèles observateurs de la discipline républicaine, le 22 mai, vous compléterez votre œuvre par la débacle de ceux qui se croient vos maîtres et par une verte leçon donnée à cet étranger de Paris auquel vous n'avez pas eu confiance et qui prétend aujourd'hui vous imposer son choix.

JEAN DE L'ADRECH.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

MES CHERS CONCITOYENS,

Désigné comme candidat par le Congrès du 13 mars, je viens de nouveau solliciter l'honneur de vous représenter à la Chambre des Députés et je vous adresse une courte profession de foi.

Au premier rang de mes revendications, je placerai *la réforme du système fiscal* qui nous régit et son remplacement par *l'impôt sur les revenu sans inquisitions, sans investigations contraires à l'esprit français*, sans toucher aux revenus du travail pesant plus spécialement sur la richesse acquise ; je voudrais en un mot une plus équitable répartition des charges publiques.

Dans le même ordre d'idées je poursuivrais :

Le dégrèvement absolu de la propriété foncière non bâtie ;

La suppression des prestations, cet impôt inique, dernier vestige des temps passés ;

Le dégrèvement complet des boissons hygiéniques ;

L'abolition des octrois, de ces taxes indirectes pesant si lourdement sur les travailleurs.

Selon les doctrines du parti républicain soutenues avec tant d'éclat par Gambetta avec toute la majorité républicaine contre M. Jules Simon, alors président du Conseil des ministres, j'estime qu'en matière financière, le dernier mot doit rester aux élus du suffrage universel.

Trois ans passés sous les drapeaux me semblant une charge écrasante pour le pays, je me rallierai au service militaire de deux ans, sauf à créer des écoles de sous-officiers.

Comme je l'ai été lors de la discussion du tarif général des douanes, auquel je pris une part active comme député, je serais toujours un partisan résolu d'une protection efficace de l'Agriculture, sans oublier que si je veux un prix rénumérateur pour les céréales, je désire aussi que le prix du pain soit à la portée des plus pauvres.

Je voudrais la révision du code forestier dans un sens beaucoup moins draconien, voir l'administration des forêts apporter plus de tempérament dans le reboisement à outrance qu'elle poursuit.

Quant aux réformes sociales les plus immédiatement réalisables, je pense qu'il faut placer en première ligne l'organisation d'une caisse des retraites pour la vieillesse assurant la vie matérielle pour ses vieux jours, tant à l'ouvrier qu'à l'agriculteur ; la réorganisation de l'assistance publique dans les campagnes ; la protection plus énergique des enfants abandonnés.

Il va sans dire que je serais le défenseur passionné des intérêts touchant plus directement notre malheureux arrondissement et que routes, canaux, etc., le canal de Ventavon entr'autres, la question de la garnison de Sisteron, seront l'objet de ma constante sollicitude. Vous m'avez vu à l'œuvre alors que vous m'aviez fait l'honneur de m'envoyer une première fois à la Chambre des députés et vous savez si sur ce point comme sur les autres, j'ai fidèlement et scrupuleusement rempli mon mandat.

Mes chers Concitoyens,

Si vous pensez que l'heure du piétinement sur place est passée, que le moment est venu de compléter l'œuvre de la grande révolution française, vous trouverez en moi, en votre compatriote, un mandataire profondément pénétré, comme vous, de l'absolue néccessité d'une marche en avant et completement dévoué à la **République et au Progrès.**

Vive la République !
Vive l'arrondissement de Sisteron !

Félix BONTOUX,
Conseiller général, Ancien Député,
Candidat du Congrès.
Républicain progressiste.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. Bontoux, au lendemain du scrutin, remercie ses électeurs en ces termes :

Mes chers Concitoyens,

Merci de la grande marque de confiance que vous venez de me témoigner.

Vous savez que je n'avais qu'un seul but : **Le triomphe de la République dans l'arrondissement.** Vous avez voté sur mon nom pour le **principe républicain.** La discipline républicaine assure le triomphe de nos idées au second tour de scrutin. Je vous donne rendez-vous à tous le 22 Mai prochain. Encore une fois merci.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !
VIVE l'ARRONDISSEMENT de Sisteron !

Félix BONTOUX,
Conseiller général, Ancien Député,

Le bruit de son désistement ayant été répandu par ses adversaires, M. Bontoux à fait apposer l'affiche ci-dessous qui dément ces bruits :

Mes Chers Concitoyens,

On fait courir le bruit que j'abandonne la lutte. On parle de candidature étrangère.

Je reconnais là les manœuvres de mes adversaires.

Une majorité républicaine s'est affirmée sur mon nom au premier tour. Vous m'avez en effet accordé 1,611 voix, alors que mes concurrents ne recueillaient : l'un 1,392, l'autre 457.

Aussi croirai-je trahir votre confiance si je désertais mon poste.

Je fais appel à la discipline républicaine et j'ai confiance en votre verdict.

Debout Amis ! Aux Urnes !

Vive la République !

Vive l'arrondissement de Sisteron !

FÉLIX BONTOUX.
Conseiller général, Ancien député.

ULRICH MARTINET

Il faut qu'une fois pour toutes les électeurs sachent à quoi s'en tenir sur le compte de M. Ulrich Martinet.

Ancien attaché au secrétariat de M. Doumer ex-ministre des finances, M. Martinet dut être remercié de ses fonctions pour certains faits n'étant pas précisément à sa louange. Nommé quelque temps après rédacteur au ministère de l'intérieur, il fut relevé de ses fonctions, pour des motifs où la délicatesse n'avait rien à voir, par arrêté ministériel en date du 27 février 1897.

Voilà l'homme qui patronne la candidature de M. ROBERT. Voilà l'homme qui, à plusieurs reprises s'est flatté d'être venu pour civiliser l'arrondissement de Sisteron. Voilà le maître hâbleur qui se pose en grand directeur du suffrage universel ! ! !

JEAN DE L'ADRECH.

Les causes du désistement de M. d'HUGUES

On s'est tout d'abord étonné des causes du désistement imprévu de M. d'Hugues qui, arrivé second avec 1446 voix, devait forcément affronter de nouveau la lutte.

La lumière commence à se faire sur ce fait absolument anormal.

M. Robert s'était parait-il engagé à se retirer de la lutte, s'il obtenait moins de voix que M. d'Hugues.

M. Robert ayant nettement refusé de tenir ses engagements, M. d'Hugues s'est retiré et si **les électeurs de ce candidat sont aujourd'hui privés de leur chef, c'est à M. Robert qu'ils le doivent.**

Fumistes et Menteurs !

Le mensonge le plus éhonté est la règle de nos adversaires.

Publiant le résultat du scrutin de Sisteron-ville, M. Robert s'attribue 464 voix et en donne 167 à M. Bontoux. La vérité est que M. Robert a obtenu 364, M. Bontoux 177, M. d'Hugues 136 et M. Martinet 131.

M. Robert a été mis en minorité de plus de **cent** voix à Sisteron par ses concurrents et de près de **trois cents** voix par M. Bontoux dans l'arrondissement tout entier.

Au scrutin du 22 mai la discipline républicaine commande donc de se rallier à la candidature de M. **Bontoux.**

Tous ceux qui ont à cœur l'honneur de l'arrondissement, qui ne veulent pas qu'on se moque de notre pays, voteront contre M. **Robert** qui, se croyant déjà député, menace de révocation : **Sous-Préfet, facteurs-receveurs, instituteurs, etc., etc.**

LE COMITÉ.

© VILLE DE SISTERON

A JEAN MARLY

Sous cette signature fantaisiste, un des sbires de l'*Arrière-Grade* continue, à notre égard, — tout comme si nous étions un simple candidat, — la campagne de mensonges et d'injures qui sont le plus clair bagage de cette feuille malpropre.

Dans le dernier numéro, le fantoche qui s'abrite prudemment sous ce pseudonyme, croit, sans doute pour nous intimider, devoir ajouter des menaces. C'est grotesque !

Nous déclarons à ce joli monsieur qu'il perd absolument son temps ; ces procédés d'intimidation n'ont aucune prise sur nous.

Nous avons tenu tête à des matamores d'une autre envergure que peut l'être celle du sieur Marly ou Marlou. Nous avons pour habitude de ne pas attaquer, mais nous rendons généreusement coup pour coup quand on nous attaque, et comme un homme prévenu en vaut deux, nous prévenons non moins charitablement le sieur Marly ou Marlou qu'à partir de ce jour, nous prenons nos précautions pour répondre du toc au toc au premier paltoquet venu de Paris où d'ailleurs qui risquerait un seul geste équivoque à notre adresse

Comme on se gare des chiens enragés, on doit se garer des forbans de la politique.

A bon entendeur re-salut !

A. T.

Tournée Électorale

Noyers. — M. Bontoux a visité dimanche les communes de notre canton. Partout le meilleur accueil a été réservé au candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix, et sur lequel en conséquence doivent se rallier au second tour tous les républicains.

A Saint-Vincent notamment, la réunion a été des plus brillantes. M. Bontoux a littéralement enlevé la salle, quand il a dit qu'il ne connaissait pas bien M. Martinet le **patron** de M. Robert, mais qu'il croyait cependant que ce chevalier errant de la politique pourrait bien avoir été envoyé par le syndicat Dreyfus, pour combattre M. d'Hugues comme **antisémite**, de même que M. Gabarit ami intime de M. Martinet, convaincu par M. Andrieux d'être un agent du comité en question, est venu dans l'arrondissement de Digne, pour faire le jeu de M. Reinach

On se ravise d'ailleurs dans le valon, et on ne votera plus dimanche pour M. Robert, qui *veut la séparation de l'église et de l'Etat et la supression du budget des cultes.*

Un Électeur.

M. Bontoux, a reçu la lettre suivante d'un électeur de M. d'Hugues.

MONSIEUR

J'étais un de vos adversaires politiques les plus acharnés, mais je voterai pour vous dimanche prochain et je pense que mes amis politiques, les partisans de M. d Hugues, suivront en masse mon exemple.

Vous avez, il est vrai, battu notre chef au conseil général dans le canton de La Motte et au dernier scrutin, mais c'est avec la plus grande loyauté que vous avez fait sortir victorieusement votre nom de l'urne. Mes amis et moi nous ne pouvons en conséquence vous en garder rancune.

Combien a été plus **louche** et plus **traitre**, la conduite de M. Robert envers M. d'Hugues.

Après s'être formellement engagé à se retirer de la lutte, s'il **était mis en minorité, M. Robert mis en demeure de s'exécuter**, a envoyer promener M. d'Hugues, (je le tiens de la bouche même de notre regretté chef).

Si en conséquence nous sommes aujourd'hui privé de notre porte-drapeau, nous le devons au manque de bonne foi de M. Robert, contre lequel nous devons voter en masse.

Un Electeur du Canton de La Motte.

Salignac. — Très nombreuse était la réunion donnée lundi, par M. Bontoux. Aux applaudissements de l'assistance le conférencier développe son programme et force en suite M. Martinet, présent à la séance, de convenir que ni lui, ni M. Robert ne **sont candidats** du comité Bourgeois, qui a refusé d'admettre M. Martinet dans son sein, et l'a complètement désavoué par une dépêche passée entre les mains de M. Bontoux.

Parlant du scrutin du 8 mai, M. Bontoux dit qu'il n'a jamais été bien fort en mathématiques, mais qu'il sait cependant qu'entre les 1372 voix obtenues par M. Robert qui prétend l'avoir battu, et les 1611 qui se sont portées sur lui, il y a encore une différence de **Deux cent trente-neuf voix en sa faveur.**

S.

Dans son désistement, le Comte d'Hugues a invité ses électeurs a voter pour le plus digne de ses concurrents.

Or **le plus digne** ne peut pas être M. Robert, qui a des **habitudes d'intempérances déplorables.**

Les électeurs ont pu en juger dans la période électorale actuelle.

Montfort. — Au cours de la visite qu'est venu nous rendre M. Robert, cet étrange candidat nous a dit qu'il se moquait bien que nous ne votions pas pour lui. Nous garantissons à M. Robert, qu'il sera servi de son plat.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE
SISTERON

Concours. — Le concours pour l'emploi de vélocipédiste militaire aura lieu à Digne le 6 juin prochain.

Les hommes de la réserve de l'armée active et les hommes de l armée territoriale qui désireraient y prendre part, doivent adresser leur demande au commandant du bureau de recrutement de leur domicile où de leur résidence. Ils informeront en outre le commandant d'armes à Digne, avant le 27 Mai.

Le 6 juin, ils devront se présenter à la caserne Desmichels, à 6 h. du matin pourteurs de leur livret individuel, ainsi que des brevets ou diplômes qu'ils ont pu obtenir dans les concours de sociétés vélocipédiques.

Le concours aura lieu sur des bycicletes emmenées par les candidats et ils devront justifier de la possession de leur machine.

Fête patronale. — Le programme de notre fête patronale est des plus attrayants et attirera surement une énorme foule d'étrangers. On parle de diverses sociétés musicales de la région qui ont promis leur concours et de diverses autres attractions. Nos lecteurs seront d'ailleurs fixés dans notre prochaln numéro, par la lecture du programme que nous donneront complet.

De bonnes conditions seront accordées aux marchands forains, pour le prix des places.

P.-L M. *Fêtes de l'Ascention et de la Pentecôte.* — A l'occsion des Fêtes de l'Ascension et de la Pentecote, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés du 17 ae 22 Mai et du 27 au 31 Mai 1898 seront respectivement valables jusqu'aux derniers trains des 24 Mai et 2 juin.

P.-L.-M. — *Exposition générale Italienne à Turin.* Billets d'aller et retour de 1r, 2me, 3me classes à prix réduits de toute gare P-L-M à Turin, donnant droit à deux entrées à l'Exposition ; VALIDITÉ, 30 jours ; Arrêts en Italie, deux arrêts au choix tant à l'aller qu'au retour. Délivrance des billets jusqu'au 31 octobre inclus.

1. Immédiatement dans les gares de Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, St Etienne, Valence, Marseille G, V. Nimes (voyageurs), Grenoble, Chamberry.

2. Sur demande faite 48 h. à l'avance dans toutes les autres gares.

ON DEMANDE

UN APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal

PARIS TOUT ENTIER

Paris, ville de tous les rêves et de toutes les féeries, capitale des arts et des lettres, palais du luxe, atelier du travail, Paris avec ses gloires, Paris avec ses trésors, Paris tout entier s'offre aujourd'hui à vous, pour 3 fr. 75, dans un vol. de 1,560 pages, qui vient de paraître sous le titre de : *Paris-Hachette !*

Cette publication unique, miracle de typographie et de bon marché, est illustrée de 800 portraits, de 125 vues d'édifices, de 67 plans et graphiques, de 27 statistiques pittoresques, en tout plus de 1.000 gravures, qui font passer sous les yeux du lecteur, comme en un merveilleux cynématographe, tous le Paris de 1898.

Dans ce livre rédigé par les collaborateurs de l'*Almanach Hachette*, le cerveau le cœur et le ventre de la grande capitale, tous les organes les plus délicats, les plus simples et les plus puissants, tous les rouages de ce corps énorme sont démontés, expliqués, décrits, classés, étiquetés. C'est le dictionnaire de Paris, le miroir de Paris, le vrai guide du Parisien et de l'étranger, le livre le plus substantiel, le plus important, le plus utile sur Paris.

Tous les renseignements qu'on y trouve répondent à des questions d'utilité pratique touchant les professions, les carrières, les industries (le temps d'apprentissage, les frais d'étude, etc.) ; et il n'est pas jusqu'aux 100.000 adresses que donne *Paris-Hachette*, qui ne soient une source précieuse d'informations pour ceux qui vivent loin de Paris.

Toutes les industries, tous les métiers sont expliqués de courtes et substancielles notices, de manière à renseigner exactement tous ceux qui ne peuvent faire eux-mêmes leur enquête.

Avant d'arriver à Paris, tout provincial et tout étranger devra consulter le *Paris-Hachett* (8.000 articles), s'il veut économiser son temps et son argent.

Avis aux Littérateurs

La maison P. REVOIL et Cie Editeurs, 31 Rue d Assas Paris ; a l'honneur d'informer les intéressés qu'elle prépare pour l'année 1898 une édition complète de

L'Annuaire des Littérateurs Français

MM. les écrivains et les journalistes sont priés de vouloir bien lui adresser une fiche de renseignements pour servir de base à la rédaction de ce travail.

NOTA. — MM. les Littérateurs devront indiquer : Nom, pseudonyme, adresse, décorations, distinctions honorifiques, les journaux où ils collaborent, les académies où sociétés dont-ils font partie.

La Tristesse du Sabotier

D'un de nos correspondants :

On a souvent cité la gaieté des cordonniers et des sabotiers qui accompagnent leur travail de joyeuses chansons : cependant si vous étiez passé l'an dernier devant l'atelier de M. Jean Canac sabotier à Serviès par Avène (Hérault), vous n'auriez entendu en sortir aucun refrain. Ce jeune homme que rongeait la maladie ne peesait guère à chanter, car il était absorbé par les noires pensées que lui suggéraient ses souffrances.

Depuis deux ans atteint de palpitations du cœur et de douleurs qui avaient leur siège tantôt dans les épaules, tantôt dans les reins ou le dos, il ressentait un douloureux point de côté à la hauteur de la septième côte et avait remarqué que la douleur était plus aiguë à gauche qu'à droite. Sans aucun appétit, le peu qu'il mangeait lui pesait sur l'estomac qui se gonflait au point qu'il lui fallait desserrer son gilet et son pantalon. Les médecins attribuaient l'état de M. Canac à l'anémie provoquée par une croissance trop rapide : les remèdes qu'il prit ne lui causèrent aucun soulagement appréciable.

Une de ses cousines, qui elle aussi avait été été anémique, lui dit devoir sa guérison aux Pilules Pink pour personnes pâles du Docteur Williams et lui conseilla d'imiter son exemple.

M. Canac écouta ce bon conseil et n'eut qu'à se louer de l'avoir suivi. Quelques boites de ces Pilules lui ont rendu un grand appétit, et il ne souffre plus dans les jambes comme auparavant, car il ne pouvait monter un escalier sans être obligé de se reposer après quelques marches. Ses douleurs de reins et ses maux de tête ont disparu Sa gaieté de jadis, avant sa maladie, est revenue, et c'est d'une voix claire et joyeuse qu'il me donna les renseignements que j'ai transcrits ci-dessus.

Ceux qui feront usage des Pilules Pink en obtiendront les meilleurs résultats. Elles sont efficaces pour l'anémie, la paralysie, ataxie locomotrice, rhumatisme, sciatique, névralgie, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. ; elles sont un régénérateur du sang et un tonique des nerfs. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

A VENDRE D'OCCASION

UN TREUIL

en très bon état. S'adresser au bureau du Journal ou chez M. GUINDON, Avenue de la Gare.

Etude de Me GASSIER,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de Me ESTAYS

VENTE
Par Folle Enchère
Sur Saisie mmobilière

Il sera procédé le MARDI TRENTE-UN MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron séant au palais de justice à Sisteron.

En vertu : 1° D'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé, et faute par le sieur AILLAUD Jules adjudicataire domicilié et demeurant à Chateaufort, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à la dame Marie-Elisabeth ANDRIEU, veuve de Pierre-Antoine AILLAUD ; le dit bordereau signifié au dit sieur Jules AILLAUD, avec commandement par exploit de CHAUD, huissier à La Motte du Caire, en date du vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré ;

2° Et de l'article 733 du Code de procédure civile.

A la requête de la dame Marie-Elisabeth ANDRIEU, veuve de Pierre Antoine AILLAUD, domiciliée et demeurant à Valavoire, créancière du sieur AILLAUD Jules, pour laquelle domicile est élu à Sisteron, en l'étude de Me GASSIER, avoué près le tribunal civil de première instance de Sisteron, lequel occupera pour elle sur la présente poursuite à la revente sur folle enchère et à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir des communes de Valavoire, Chateaufort et Clamensane.

DESIGNATION
DES IMMEUBLES A VENDRE

Immeubles sis sur la commune de Valavoire

PREMIER LOT

Une Propriété en nature de labour, vague, bois taillis, essence, chêne et pré, sur laquelle se trouve une maison d'habitation comprenant écurie au rez-de-chausée et premier étage, de la contenance approximative de trois hectares quarante-neuf ares trente-deux centiares, touchant dans son ensemble : au Nord Heyriès, au Midi Bouchet, au couchant vallon, portée au plan cadastral de la dite commune en la section A sous les numeros 35, 36, 37, 38, 39 et 40.

Mise à prix : Six cents francs,
ci . . . . . 600 francs.

DEUXIÈME LOT

Une Propriété en nature de labour de la contenance approximative de soixante-treize ares soixante-dix centiares, touchant au Nord Bouchet, au Midi chemin vicinal, du couchant Bouchet, portée au plan cadastral sous le numero 34.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

Immeuble sis sur la commune de Chateaufort

TROISIÈME LOT

Un Domaine d'un seul tènement, appelé le Bourguet, comprenant maison d'habitation élevée sur rez-de-chaussée, écurie, remises et greniers à foin y attenants, en nature de labour, prés, jardins, aire, cour, vague, vigne, aride, bois taillis, bois futaie, essence, chêne, touchant dans son ensemble : au Midi Bouchet et Nicolas, à l'Ouest vallon de Meynard et Reymond, porté au plan cadastral de la dite commune en la section A sous les numéros 11;

© VILLE DE SISTERON

12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 140, 141, 142, 143, 144p., 50, 51, 52, 53, 54, 54bis, de la contenance approximative de soixante-dix hectares quarante-cinq ares soixante-cinq centiares.

Mise à Prix : Deux mille francs,
ci.. . . . . 2.000 francs.

Immeubles sis sur la commune de Clamensane

QUATRIEME LOT

Une propriété en nature de labour, partie ensemencée en foin, vague, oseraie, vigne, avec bâtiment rural, appelée la Pare, portée au plan cadastral de la dite commune en la section A sous les numéros 372p., 373p., 374p., 370p. et 369, de la contenance approximative de trente ares quatre-vingt-douze centiares, touchant au Nord chemin, au Midi Sasse, au levant Bouchet, au couchant l'épouse Silve.

Mise à prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

Les dits immeubles ont été adjugés au sieur Jules AILLAUD, propriétaire domicilié et demeurant à Chateaufort, par jugement du tribunal civil de première instance de Sisteron, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, rendu sur la saisie immobilière pratiquée à la requête de la dame Marie-Elisabeth ANDRIEU, veuve de Pierre-Antoine AILLAUD, sans profession domiciliée et demeurant à Valavoire. Contre la dame Clémence AILLAUD, veuve de Fortuné DAVIN, propriétaire domiciliée et demeurant à Chateaufort, suivant procès-verbal en date des vingt-un et vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 41, numéro 47, moyennant la somme de douze mille deux cent cinquante francs, outre les charges.

La revente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé pour parvenir à l'adjudication et déposé au greffe du dit tribunal, et en outre la charge des frais de folle enchère.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Pour les renseignements voir au greffe le cahier des charges ou s'adresser à Me GASSIER, avoué poursuivant la vente.

Enregistré à Sisteron, le sept mai mil huit cent quatre vingt-dix-huit, folio 15, case 1.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE SANTÉ

JOLI CAFÉ

Situé dans l'intérieur de la ville

S'adresser au bureau du journal

A CÈDER

DE SUITE

pour cause de santé

MAGASIN DE VERRERIE

CRISTAUX, FAYENCES, PORCELAINES

S'adresser à M. FERRON

Traverse de la Place

Etude de Me L. GASSIER,

AVOCAT-AVOUÉ

SISTERON (Basses-Alpes)

Successeur de Me ESTAYS

VENTE D'IMMEUBLES

Sis dans les communes de Curel, de Chateauneuf-Miravail et de Saint-Vincent

Il sera procédé le MARDI TRENTE-UN MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au palais de justice de la dite ville, par devant Monsieur AUDIÈVRE, juge commis, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes du Curel, Chateauneuf-Miravail et de St-Vincent.

DESIGNATION

des immeubles à vendre

Immeubles sis à Curel

PREMIER LOT

1° Terre en nature de vague, au quartier de Savacane, d'une contenance de trente-cinq centiares, numéro 765 section C du plan ;

2° Terre vague au quartier les Serres, d'une contenance de onze ares soixante centiares, numéro 953 section C du plan;

3° Terre vague au quartier de la Gorge, d'une contenance de quatre-vingt-cinq ares quatre-vingts centiares, numéro 881 section C du plan confrontant du Midi et du Nord Girard.

Mise à Prix : Vingt francs,
ci..... 20 francs.

IMMEUBLES sis à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

DEUXIÈME LOT

Terre en nature de labour appelée les Parties, d'une contenance de trente ares trente centiares, numéro 706, section A du plan, confrontant du levant Girard Florentin, du couchant Blanc Baptistin.

Mise à Prix : Quinze francs,
ci..... 15 francs.

TROISIÈME LOT

Terre en nature de vague, appelée les Parties, d'une contenance de quarante-deux ares vingt centiares, numéro 707 section A du plan, confrontant du levant Girard Florentin, du couchant Blanc Baptistin.

Mise à Prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

QUATRIÈME LOT

Terre en nature de vague appelée la Grée, d'une contenance de quarante-sept ares cinquante centiares, numéro 834 section A du plan, confrontant du levant Auguste Dessaud, du Nord Hillarion Boniface.

Mise à Prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

CINQUIÈME LOT

Terre complantée d'arbres forestiers, appelée les Aillets, d'une contenance de un hectare quatre-vingt-cinq ares quarante centiares, numéro 983 section A du plan, confrontant du levant Blanc Baptistin, du Nord Joseph Pelloux.

Mise à Prix : Cinquante francs,
ci. . . . . 50 francs.

SIXIÈME LOT

Terre labourable appelée les Aillets d'une contenance de trente-un ares quatre-vingts centiares, uméro 984 section A du plan, confrontant du levant Blanc Baptistin, du Midi Joseph Pelloux.

Mise à Prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

SEPTIÈME LOT

Terre en nature de vague appelée les parties, d'une contenance de trente-sept ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 991, section A du plan, confrontant du couchant Goussaud Latil, du Midi Blanc Paulin.

Mise à Prix : Dix francs,
ci . . . . . 10 francs.

HUITIÈME LOT

Terre en nature de bois taillis appelée fontaine de Nantes, d'une contenance de cinq hectares cinquante ares quarante centiares, numéro 1,000 section A du plan, confrontant du levant Latil Joseph, du Midi Blanc Paulin.

Mise à Prix : Cent francs,
ci. . . . . 100 francs.

NEUVIÈME LOT

Terre en nature de vigne appelée les Eyssinières, d'une contenance de dix ares quatre vingts centiares, numéro 479, section A du plan, confrontant du Nord Blanc Baptistin, et du levant Fortuné Chabaud,

Mise à prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

DIXIÈME LOT

Terre en nature de vague appelée les Eyssinières, d'une contenance de neuf ares, numéro 480, section A du plan, confrontant du Nord Blanc Baptistin, du levant Fortuné Chabaud.

Mise à Prix : Cinq francs,
ci.. . . . . 5 francs

ONZIEME LOT

Terre en nature de vague appelée Saint-Georges, d'une contenance de un hectare vingt-quatre ares soixante-dix centiares, numéro 795, section A du plan, confrontant du Nord Bremond Augustin, du levant Fortuné Chabaud.

Mise à Prix : Vingt francs,
ci. . . . . 20 francs.

Immeubles sis à Saint-Vincent

DOUZIEME LOT

Terre en nature de vague appelée les Fourches, d'une contenance de soixante-quatre ares vingt centiares, numéro 265, section B du plan, confrontant du Midi la route, du levant Girard Florentin.

Mise à Prix : Dix francs,
ci. . . . . 10 francs.

Après la vente au détail, il sera procédé à la vente en bloc de tout ou partie des immeubles ci-dessus désignés, sur la mise a prix formée par la réunion des adjudications partielles, en cas de non enchère d'un ou de plusieurs lots, la mise à prix pourra être baissée par le juge commissaire.

Ces immeubles dépendent de la succession vacante du sieur CLERC Jacques-Boniface, en son vivant propriétaire à Chateauneuf-Miravail.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal de Sisteron en date du dix neuf avril mil huit cent cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré ; elle aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal de Sisteron, sur la poursuite de M. GIRAUD, greffier du dit tribunal, curateur de la dite succession, ayant Me GASSIER pour avoué.

Pour renseignements voir au greffe le cahier des charges ou s'adresser à Me GASSIER avoué.

L'Avoué poursuivant,
L. GASSIER.

Enregistré à Sisteron le sept mai mil huit-cent-quatre-vingt-dix-huit, folio 14 case 24.

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

CORBEL.

Hygiène Printanière

C'est surtout au printemps qu'il faut tonifier,
Assainir les tissus et faire circuler
La sève qui déborde ; usez donc sans mesure
Du *Savon du Congo* : c'est de la santé sûre.

P. DESMAS, *au parfumeur Victor Vaissier.*

ON DEMANDE A ACHETER

Rue Droite

UNE MAISON avec MAGASIN

S'adresser au Bureaau du Journal.

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER, Pharmacien.

Etude de Me Léopold BÉQUART

Notaire

SISTERON (Basses-Alpes)

Successeur de Me A. BASSAC

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE VINGT-NEUF MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures du soir, il sera procédé à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me L. BÉQUART, notaire, à la

Vente aux Enchères Publiques et Volontaires

de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à M. François ROLLAND, propriétaire à Sisteron.

DÉSIGNATION

BELLE MAISON D'HABITATION

A usage de commerce avec un vaste atelier, située dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Saunerie n° 33, composée d'un rez-de-chaussée, d'un 1r 2m et d'un troisième étage et au-dessous du rez-de-chaussée cave, petit réduit, écuries et grenier à foin confrontant dans son ensemble : du levant, rue Font Chaude ; du Midi, ruelle ou endrone ; du couchant, rue Saunerie, et du Nord, Audié et les Pellotier.

Jouissance immédiate par la perception des loyers.

Cette maison est louée moyennant le loyer annuel de 520 francs. En outre les écuries sont susceptibles d'un loyer de 30 francs.

Mise à prix : 6,500 francs

On Traiterait à l'Amiable avant l'Adjudication

Pour tous renseignements s'adresser à Me BÉQUART, notaire dépositaire du cahier des charges, et des titres de propriété.

Pour extrait :
Léopold BÉQUART

---

58 années de succès

Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS

Le seul Alcool de Menthe Véritable

CALME *instantanément la* SOIF *et* ASSAINIT L'EAU
DISSIPE *les* maux de cœur, *de* tête, d'estomac, *les* indigestions, *la* dysenterie *la* cholérine.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE EXQUIS

EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX, de Madame

S·A·ALLEN

Le plus efficace pour rendre aux cheveux gris ou blanchis, la couleur et la beauté naturelles.

Il fortifie et embellit la chevelure.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs.
Fabrique : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron, chez M. H. REBATTU Mercerie, Parfumerie, rue porte de Provence

---

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du **PAPIER d'ARMENIE**
Le meilleur Désinfectant connu

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artificiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

AUBERGE DU TIVOLI
Près du Casino SISTERON
TENU PAR
HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle à titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions etc., etc.

FABRIQUE DE PATES ALIMENTAIRES

PATES ET SEMOULES SUPÉRIEURES POUR POTAGES
Spécialité de Pâtes pour les Troupes
ON TRAITE DES MARCHÉS A LIVRER AVEC MM. LES FOURNISSEURS pour la durée des ADJUDICATIONS

LOUIS AUDEMAR
Rue Saunerie, SISTERON (Basses-Alpes)

TOUTES LES PATES SONT GARANTIES PURE Semoule de Blé dur TANGAROK ET AFRIQUE
PRIX MODÉRÉS

VERITABLE FER BRAVAIS
RECONSTITUANT ET TONIQUE
L'emploi des gouttes concentrées de **Véritable Fer Bravais**, sans odeur ni saveur, est recommandé par tous les Médecins aux *personnes anémiées* par les Privations, l'Age, la Maladie, le Surmenage. Il procure rapidement **Force, Vigueur, Santé et Beauté.** — Flacon : **5** fr.; 1/2 Flacon : **3** fr. **50.** Se méfier des Contrefaçons et Imitations. Le FER BRAVAIS ne se vend ni en Vin, ni en Elixir.
PHARMACIE CENTRALE DU NORD (la plus vaste de Paris) 132 et 134, RUE LAFAYETTE et dans toutes les Pharmacies.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX
FEUTRE & MERINOS
NOÈL CLÉMENT
SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE
FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS
CASQUETTES ET BERRETS

BANQUE FRANÇAISE
18, Boulevard Montmartre, PARIS
PRETS *sur toutes successions en France.*
ACHAT *de Nues-Propriétés et Usufruits, Constitution de Rentes viagères.*
à un taux beaucoup plus élevé que les Cies d'Assurances
REMISE AUX INTERMÉDIAIRES
Téléphone N° 133-26.

PHTISIES, BRONCHITES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS
Guéris en aspirant la
CIGARETTE LAGASSE
Régénérateur des organes respiratoires
Prix : 1 Fr. le paquet *franco poste*
Dépôt : Pharmacie Centrale d'Alsace-Lorraine
11, rue Lafayette, PARIS, et toutes Pharmacies

FUMEURS
Ne faites qu'un panier à Cigarette
'LE CYCLISTE'

G. AUBERT
165, rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).
CAHIER A BOUT AMBRÉ
CAHIER GOMMÉ, FERMOIR INUSABLE

MACHINES A COUDRE
De Tous Systèmes
Bicyclettes en Tous Genres
ATELIER DE RÉPARATIONS

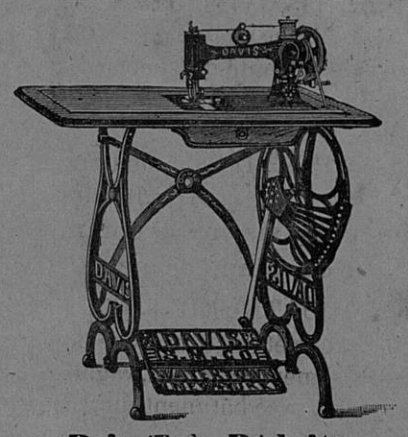

Prix Très Réduits
L. ROUBAUD
HORLOGER-ELECTRICIEN
Rue de Provence, SISTERON
Vente et Location de Mandolines

LOUIS FIDÈLE
Route de Noyers — Sisteron
Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons
Fournitures Générales pour Maçonnerie

A VENDRE
Pour Cause de Santé
MAGASIN DE CHAUSSURE
S'adresser au Bureau du Journal

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

TRAITEMENT DE l'ANEMIE ou CHLOROSE de la PALES COULEURS (Maladie des Jeunes Filles) PAR LES
PILULES FERRUGINEUSES DU Docteur BLAUD
Le nom BLAUD est gravé sur chaque pilule
A. Sciorelli PARIS

XÉRÈS VERMOUTH

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS **CUSENIER**
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS — Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Contre la **CONSTIPATION** *et ses conséquences :*
EMBARRAS GASTRIQUE, MIGRAINE, CONGESTIONS, etc.
PURGATIFS, DÉPURATIFS, ANTISEPTIQUES
EXIGER les VÉRITABLES avec l'*Etiquette* ci-jointe en 4 couleurs et le NOM du DOCTEUR FRANCK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 grains); 3 fr. la Boîte (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.
VÉRITABLES GRAINS *de Santé* du docteur FRANCK

MERCERIE BONNETERIE
HENRI REBATTU
SISTERON (Basses-Alpes)
GRAND CHOIX DE
COURONNES MORTUAIRES
PERLES et MÉTAL
ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES
PRIX MODERES

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTRORHEINE CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENGIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

Anciennes Maisons **MICHEL** et **ASTIER** fils
LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE
Vve AUBERT ET Cie Successeurs
SISTERON (B-ALPES)

Madame Veuve AUBERT, à l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'acquerir le fonds de Librairie-Papéterie de M. Astier fils. Comme par le passé, les nombreux clients de cette Librairie, seront assurés d'y trouver un assortiment complet de fournitures pour les Ecoles, Bureaux et Administrations.
Madame Veuve AUBERT remercie d'avance les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire

© VILLE DE SISTERON